

# GESAC

GROUPEMENT  
EUROPÉEN  
DES SOCIÉTÉS  
D'AUTEURS  
ET COMPOSITEURS

Bruxelles, le 21/10/2005  
135mr05

## AUX MEMBRES ET OBSERVATEURS DU GESAC

**OBJET : UNESCO - ADOPTION DE LA CONVENTION SUR LA PROTECTION  
ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS  
CULTURELLES**

Après deux années d'intenses négociations, c'est à une quasi unanimité (148 voix pour, 2 contre – Etats-Unis et Israël - et 4 abstentions – Australie, Honduras, Liberia, Nicaragua) que les Etats membres de l'UNESCO ont adopté hier, 20 octobre, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Après le vote, plusieurs délégations ont fait part de leur satisfaction.

Le représentant britannique à l'UNESCO, M. Craddock, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a parlé d'un « grand jour pour l'UNESCO ». Avec cette Convention a-t-il assuré, « la diversité culturelle va devenir un droit pour tous ».

Par contre, Mme Oliver, représentante des Etats-Unis, a dénoncé la Convention qui risque d'être utilisée pour contrôler et non pour faciliter la circulation des biens culturels.

La Convention stipule que les activités, biens et services culturels ne doivent pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale et réaffirme le droit souverain des Etats d'élaborer des politiques culturelles en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles. Les mesures destinées à promouvoir cette diversité ne devront pas entraver le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication.

L'article 20 de la Convention prévoit une relation de « soutien mutuel, complémentarité et non-subordination » de la Convention avec les autres instruments internationaux existants. Il est également précisé que rien dans la Convention « ne peut-être interprété comme modifiant les droits et obligations des Parties au titre d'autres Traités dont elles sont Parties ».

Le texte de la Convention qui entrera en vigueur trois mois après sa ratification par 30 Etats vous sera communiqué dès que disponible dans sa version finale.